**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

**DEMANDE POUR L’APPLICATION DU PLAN D’AVENIR POUR LA**

**CULTURE DE CHAMPIGNONS**

**2020**

Soussigné, employeur (nom de la firme, nom, prénom de l’employeur et adresse de la firme):

 Numéro ONSS avec préfix /

 Numéro de téléphone: GSM:

 E-mail:

Il s’engage:

1. à exécuter le travail dans son entreprise avec ses propres ouvriers, inscrits et déclarés sous la commission paritaire pour l’horticulture. (Ceci concerne les travaux de la culture des champignons, et plus particulier la cueillette, l’emballage ou la préparation pour la vente des champignons.)
2. à garder le volume d’emploi dans son entreprise pour 2020, exprimé en EPT, au moins ou niveau de la moyenne des 4 déclarations-dmfa chez l’ONSS pour l’année civile 2011. Le Fonds Social et de Garantie pour les entreprises Horticoles pourra vérifier si les conditions sont atteintes et fera un suivi.
3. à joindre l’accord de l’organe de concertation s’il y a un conseil de l’entreprise ou un comité de prévention et protection ou une délégation syndicale dans l’entreprise.

Fait à (nom de la commune)

à date de

Je déclare de me tenir aux engagements décrits ci-dessus:

Nom et prénom:

Signature (précédé de la suscription “Lu et approuvé”)

**À renvoyer avant le 25 mars 2020**

1. **Fonds Social et de Garantie pour les entreprises Horticoles, Diestsevest 32 bus 6A, 3000 Leuven, de préférence par courrier électronique**
2. **commission paritaire pour l’horticulture, à l’attention du président, Ernest Blerotstraat 1, 1070 Brussel**